Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Des graffitis conduisent des faucheurs volontaires au tribunal

Par Christophe NOISETTE

Publié le 14/03/2016

Port de Lorient - Depuis mai 2015, tous les vendredis soirs, des militants dénoncent les importations de soja transgénique destiné à nourrir le bétail européen. Pour eux, le moratoire sur la culture des OGM adopté en 2008 ne règle pas le problème : du soja transgénique continue d'être semé outre-Atlantique. Ils plaident pour une relocalisation de l'alimentation animale et un étiquetage des produits issus d'animaux nourris aux OGM.
Le 2 octobre 2015, des Faucheurs volontaires peignent des graffitis à l'entrée du port : « *Ici 660 000 tonnes de soja OGM. Que fait-on ?* », etc. Le 12 février 2016, quatre personnes sont convoquées au tribunal. Le procureur leur propose une amende de 300 euros chacun contre un abandon des poursuites. Mais pour les Faucheurs, les tribunaux sont un espace public rêvé pour expliquer leur action, ils ont donc refusé cet arrangement. « *Tout le monde a été surpris par la convocation au Tribunal pour négocier une punition* », relate le faucheur Didier Mulliez à *Inf'OGM*, « *même le Commissaire* ». Car jusqu'à présent, le Parquet ou le Conseil régional se gardaient bien de porter plainte. Et pourtant, de nombreuses actions, moins symboliques, avaient déjà précédé ces graffitis : blocage du port de Lorient en 2009 pour stopper une grosse cargaison de soja GM ; occupation en 2011 de l'usine de Glon Sanders ; en 2012 et en 2014, dénaturation d'un silo du port...
Un comble : « *l'exploitation du port de Lorient est au profit de la Région Bretagne qui se dit parallèlement ''Région sans OGM''* », souligne Didier Mulliez qui le rappelera lors de l'éventuel procès.
Pourquoi poursuivre les faucheurs pour des graffitis ? Les mots auraient-ils plus de poids que les actes ?

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/des-graffitis-conduisent-des-faucheurs-volontaires-au-tribunal/